

RENCONTRE DU 27 JANVIER 2022

L'actualité réglementaire

Rendez-vous incontournable de la profession et véritable repère de début d'année, la rencontre sur l'actualité réglementaire est l'occasion d'aborder les enjeux législatifs en cours ainsi que ceux qui se dessinent pour l'année à venir.

En intégrant les évolutions nationales et européennes en la matière, cette journée permet de dresser un panorama réglementaire des sujets de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine.

La rencontre s'attachera à analyser de façon opérationnelle et didactique les impacts réglementaires des textes de lois sur les organismes Hlm. Elle sera déclinée en cinq séquences thématiques :

- ✓ Panorama de l'actualité de la réglementation technique et environnementale dans la construction pour les organismes Hlm
- ✓ Actualité réglementaire en matière d'aménagement et de politiques foncières, notamment le volet lutte contre l'artificialisation des sols de la loi Climat et résilience
- ✓ Logement social : doit-on se préparer à un changement de modèle(s) ?
- ✓ Actualité réglementaire de la commande publique
- ✓ Sélection d'actualités en matière fiscale



Compte tenu de l'actualité sanitaire, la rencontre ne vous sera finalement proposée qu'en format distanciel.

[Je m'inscris](#)

COVID 19

Compte tenu du contexte d'épidémie, cette journée est organisée dans un format mixte : présentiel et distanciel (diffusion en direct sur Internet). Sur le lieu de l'événement, les mesures sanitaires seront bien sûr respectées (distanciation physique, port du masque...).

PROGRAMME

09h30 – 11h30

Panorama de l'actualité de la réglementation technique et environnementale dans la construction pour les organismes Hlm

Antoine CARON, Adjoint au sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction, DHUP, Ministère de la Transition Ecologique, dressera un panorama de l'actualité de la réglementation pour les organismes en se concentrant sur les principales thématiques suivantes : Loi Climat et Résilience, RE2020, DPE, Gestion des déchets, Décret tertiaire, travaux de sécurité incendie, CEE

11h30 – 11h45

PAUSE

11h45 – 12h45

Actualité réglementaire en matière d'aménagement et de politiques foncières, notamment le volet lutte contre l'artificialisation des sols de la loi Climat et résilience

Raphaële d'Armancourt, Responsable du Pôle Politiques territoriales et urbaines au sein de l'USH, proposer une analyse de l'actualité réglementaire autour de trois sujets : la lutte contre l'artificialisation des sols ; les principales conclusions du rapport Rebsamen ; les grandes lignes de la mission Girometti-Leclercq sur un référentiel destiné à améliorer la qualité d'usage des logements

12h45 – 14h00

DÉJEUNER

14h00 – 14h45

Logement social : doit-on se préparer à un changement de modèle(s) ?

Stéphane CARINI, ex dirigeant et directeur de la stratégie d'organismes Hlm, spécialisé dans les questions de maîtrise d'ouvrage et de stratégie patrimoniale, proposera une réflexion autour de l'évolution du modèle du logement social et des enjeux prospectifs et d'adaptation qu'elle pose

14h45 – 15h45

Actualité réglementaire de la commande publique

Amélie MAILLIARD, Avocat spécialisée achats, contrats et maîtrise d'ouvrage des organismes de logement social, proposera une lecture opérationnelle de l'actualité de la commande publique autour de trois sujets : les mesures post-Covid pour protéger les entreprises titulaires de marché et adapter la vie du contrat ; l'accroissement des obligations des acheteurs dans le domaine environnemental ; les nouveaux CCAG

15h45 – 16h00

PAUSE

16h00 – 16h45

Sélection d'actualités en matière fiscale

Filiz ALPARSAN-AGIUS, avocat associé, Cabinet FIDAL, présentera une sélection d'actualités en matière fiscale de l'année 2021 et prévues sur 2022.

16h45

Clôture de la rencontre

Informations complémentaires

LES TARIFS

TOUS NOS ADHÉRENTS 2022 BÉNÉFICIENT DE LA GRATUITÉ POUR TOUTES NOS MANIFESTATIONS !

Tarifs appliqués à la Rencontre :

Pour les adhérents 2022 : GRATUIT

Pour les non-adhérents : 560 € / personne inscrite

Toute annulation doit être formulée par mail avant le mardi 25 janvier. Passé ce délai, toute inscription sera facturée et aucun remboursement ne sera effectué.